

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 16

Rubrik: Philatélie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

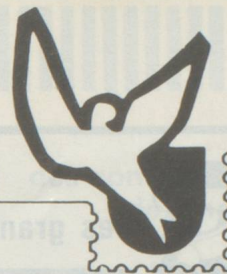
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Exit la série ordinaire « Transport postal » qui avait commencé à voir le jour le 6 septembre 1986.

Progressivement depuis le 6 mars, cette série remplacée par de nouvelles valeurs sur le thème entièrement nouveau : « Animaux ». Le premier timbre de cette nouvelle série représente un animal divin de l'Egypte et familier de nos foyers, le CHAT.

La valeur faciale de ce timbre est de 50 cts. Cette nouvelle série, s'étalant de 5 à 90 cts, couvrira toutes les valeurs de taxes nécessaires pour le secteur intérieur suisse.



Pour la série « L'homme et son métier », cette nouvelle valeur de 3,75 concerne un métier remontant aux temps bibliques : « le Pêcheur ».



Pour cette première émission de l'année des timbres spéciaux, cette collection s'enrichit de 4 nouvelles valeurs :

.- 25 : Centenaire de l'Union des Stés Philatéliques Suisses :

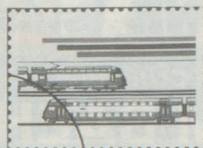
Sur invitation de la société philatélique de Berne, les 9 sociétés philatéliques qui existaient à cette époque se réunirent le 26 octobre 1890 à Bâle. Les délégués des sociétés d'Aarau, Bâle, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall formèrent l'Union des Sociétés Philatéliques Suisses, rejointes peu de temps après par celles de Neuchâtel, Winterthour et de Zürich.

Parmi ses diverses prestations, l'Union organise des cours, des expositions, lutte contre les contrefaçons et la concurrence déloyale. Regroupant 145 sociétés philatéliques, l'Union édite sa propre publication - le Journal Philatélique Suisse - ainsi que diverses études et ouvrages de vulgarisation.

.- 35 : RER Zurichois :

La collaboration de la ville de Zürich et des CFF va aboutir, en mai, à la mise en service du RER zurichois après 7 ans de travaux. Composé de 14 lignes différentes s'étirant sur 380 kms, le cœur de son réseau est constitué d'une ligne totalisant 12 kms dont 7.700

passant sous la ville et le Zürichberg.



.- 50 : Cinquantenaire du parrainage pour communes de montagnes :

De nombreuses petites communes de montagnes, par la faiblesse de leur capacité fiscale, ne peuvent seules assumer les diverses tâches municipales : alimentation en eau, jardins d'enfants, soins médicaux, entretien et protection de la forêt, etc...

Le 31 octobre 1940, sous le nom de « Parrainage suisse pour communes de montagne », une institution d'utilité publique fut fondée à Zürich.

Depuis la création de cette institution, plus de 120 millions de francs suisses furent distribués à ces diverses communes.



.- 90 : Championnats du monde de hockey sur glace 1990 :

Du 26 avril au 2 mai, la Ligue suisse du hockey sur glace organisait les championnats du monde, groupe A pour 1990.

Ces championnats se sont tenus à la patinoire de l'Allmend à Berne ainsi qu'à la patinoire communale Saint-Léonard à Fribourg. Les derniers championnats du monde de Hockey sur glace du groupe A organisés en Suisse, ont eu lieu en 1971 à Berne et à Genève.



La Confédération Helvétique et le bonnet phrygien

Dans ma dernière rubrique philatélique, nous avons fait une relation des relations de la Confédération avec la Maison royale de France.

Maintenant, ce sont les relations de la Confédération avec la toute nouvelle République française dont le symbole de Liberté est le bonnet phrygien.

A cette époque, en août 1790, de graves

désordres éclatèrent dans la garnison française de Nancy au sujet du règlement de la solde.

Cette garnison était complétée par le régiment suisse du Colonel Jacques-André Lullin de Châteaueux.

En l'absence de ce dernier, s'emparant de la caisse du régiment, une partie des soldats suisses se révolta.

Cette révolte se termina le 26 août et le 4 septembre 128 révoltés suisses sur 294 comparurent devant le conseil de guerre, 23 furent condamnés à la peine capitale et exécutés séance tenante, 39 envoyés aux galères pour trente ans, 74 remis à leur régiment pour être punis disciplinairement et 2 condamnations par contumace. L'année suivante, l'Assemblée Nationale écrivit aux divers cantons dont dépendaient les 39 Suisses condamnés aux galères pour demander leur grâce.

Mais c'était toucher à l'honneur de tous les Suisses que de gracier les félons. La réponse des cantons du 26 septembre 1791 fut un refus net.

Les députés, très mécontents, firent adopter un décret amnistiant les galériens. Le voyage de Brest à Paris fut un triomphe. Tallien forma un comité pour organiser une somptueuse réception à l'Assemblée Nationale. Par 288 voix contre 265 cette réception fut acceptée par les députés.

Le 15 avril 1792, en costume de bagnard, coiffés du bonnet rouge du bagne de Brest, les 39 rebelles à leur honneur militaire, au bruit des tambours et des ovations firent leur entrée dans l'émicycle.

Les Jacobins s'écrièrent en les voyant : « Voici l'emblème de la République, voici l'emblème de la Liberté : le bonnet phrygien ».

D'un seul élan tous les députés et la foule s'écrièrent : « Vive la Nation, Vive la République, Vive la Liberté ».

Ce même jour la devise « Liberté - Egalité - Fraternité » fut choisie pour être fêtée.

Fête de la Liberté donnée également, cette année là, en l'honneur des soldats suisses révoltés du régiment du Colonel de Châteaueux. Soldats traîtres à leur Patrie, bannis à jamais des cantons helvétiques.

Il ne faut pas non plus oublier que le bonnet phrygien, dans la Grèce et la Rome antique, était reconnu comme le signe de l'affranchissement des esclaves.

Mais cette tache honteuse ne peut égratigner l'honneur militaire de cette armée suisse si redoutée et si recherchée du temps de son extension jusqu'à la victoire de François 1^{er} à Marignan le 14 septembre 1515. Recherchée également après Marignan comme mercenaires par les Etats d'Europe pour la vaillance de ses soldats.

A. Barriot